

MAIRIE DE MÉRY-SUR-CHER

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

Date de convocation : 9 septembre 2015

Présents : Mme Billon, M Ait Slimane, M Duméry, M Nisseron, M Le Ponner, M Légeron, Mme Taillemite, Mme Bridoux.

Excusés excusés : M Nivard, Mme Billy, M Béguin, Mme Gaultier, M Liance
Mme Bouillot a donné pouvoir à Mme Billon
Mme Fiette a donné pouvoir à M Nisseron

Secrétaires de séance : Mme Billon et M Nisseron

Ouverture de la séance à 19 heures

Approbation du procès-verbal du précédent conseil du 7 juillet 2015.

ORDRE DU JOUR :

Résultat de la CLECT

M Légeron rend compte de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et Transferts. Les compétences éclairage public et voirie ont été transférées à la Communauté de Commune le 01 janvier 2015. En contrepartie la moyenne des charges d'investissements et de fonctionnements est réduite de l'attribution de compensation que la CdC verse à la commune.

La diminution de cette compensation est de 6639,44 euros pour la voirie et de 10818,56 pour l'éclairage public.

Projet Canal de Berry

L'étude faite il y a trois ans est présentée dans chaque commune adhérente au projet. La commune de Méry sur Cher a le double désavantage d'être située entre Vierzon et sa population, Thénieux et son Escale, et l'avantage d'être proche du GR 41 et de la Sologne.

Des aménagements et mobiliers collectifs pourraient être installés sur la partie du parcours qui concerne la commune.

Le conseil souhaite qu'une signalisation de qualité annonce les commerces et les futurs aménagements structurants et portera une attention particulière à l'aire de pique-nique et le panneau de la ligne de démarcation.

Ces éléments seront remontés au Syndicat du Canal de Berry

Journée des associations

En remplacement de la journée prévue initialement le 26 septembre la municipalité proposera une soirée des associations dont la date est à définir.

Décision modificative

Afin de mandater les fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, il convient d'apporter une modification au budget en section de fonctionnement.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité par le conseil.

Changement de fournisseur. Vérification des extincteurs

L'entreprise SICLI sera remplacée par FIC (Formation-Incendie-Conseil).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le changement de contrat sous condition de confirmation des tarifs des prestations annexes.

Renouvellement de la convention Fonds de Solidarité Logement Echange d'Informations

Le Conseil Départemental propose le renouvellement pour 3 ans de la convention partenariale d'échange d'informations relative aux demandes d'aides réalisées dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Numérotation des Assis

L'étude sur le terrain est terminée. Les plaques émaillées seront prochainement commandées, auxquelles s'ajouteront celles pour les maisons nouvelles de la Route des Terres, du Grand Chemin, du Chemin de La Fontaine Saint-Loup, du Chemin des Agards et du Chemin du Mériou.

Organisation de la fête de Noël

A l'occasion de la fête de Noël de l'école chaque enfant recevra un cadeau de 25 euros.

Repas des anciens

La date a été arrêtée au lundi 9 novembre.

Migrants

Le conseil municipal propose aux familles de Méry sur Cher souhaitant accueillir des migrants de prendre contact avec la mairie.

Questions diverses

Terrain multisports

Le plan de financement et l'étude de faisabilité sont en cours.

Les Sablières de la Perche

Mme Taillemite se rendra à la réunion du 8 octobre concernant la carrière de Thénioux.

Fresque de la boulangerie

Chacun a pu apprécier la fresque peinte gracieusement par Mme Annie Taillemite sur le mur de la boulangerie. Le conseil municipal la remercie chaleureusement.

Fin de la séance à 22 heures.

